

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 19/08/2024 - 114339 - 2013 B 23352 - 798 987 269 - Olivier Lesauvage Industries

OLIVIER LESAUVAGE INDUSTRIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 189 300 euros
Siège social : 17 rue de l'annonciation
75016 PARIS
RCS PARIS 798 987 269

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 17 juillet,
A 14 heures 30,

Les associés de la société OLIVIER LESAUVAGE INDUSTRIES, société à responsabilité limitée au capital de 189 300 euros, divisé en 1 893 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Olivier LESAUVAGE, titulaire de 1082 parts en pleine propriété,
- Monsieur Gérard LESAUVAGE, titulaire de 811 parts en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier LESAUVAGE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Olivier LESAUVAGE, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Olivier LESAUVAGE de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour :

Gérard LESAUVAGE ,
demeurant 10 rue du Docteur Roux, 75015 PARIS

pour une durée illimitée.

Gérard LESAUVAGE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Gérard LESAUVAGE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

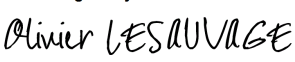
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Olivier LESAUVAGE

DocuSigned by:

E8D6E95BFF3E405...

Gérard LESAUVAGE

Signé par :

6E7EC81B77C548B...